

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 7 mars 2025

Secrétaire de séance : Anne SAOUTER

Étaient présents 54 titulaires, 2 délégués suppléants et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléant : Eric BERGEZ (suppléant de Dany BARRAUD)  
Serge BERTRANINE-CHANQUET (suppléant de Christine CABON)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Jean-Michel IDOÏPE à Bernard UTHURRY, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à Marie-Lyse BISTUE,

Absents : Ophélie ESCOT, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE,

#### RAPPORT N° 250320-03-TOU-

**OBSERVATION TOURISTIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES  
BÉARN - PAYS BASQUE 2025/2026**

L. ALTHAPE précise que par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le conseil communautaire a autorisé le Président de la CCHB à signer une convention annuelle de partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme 64 Béarn Pays basque concernant une mission d'observation touristique. Il s'agit de la renouveler et de la conclure pour les deux années à venir 2025 / 2026.

L'Agence Départementale du Tourisme accompagne les territoires dans l'observatoire et l'analyse des données statistiques.

Pour ce faire, elle utilise le dispositif Flux Vision Tourisme (FVT), une solution développée par Orange qui permet de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation de territoires et le déplacement des populations. Elle a été développée en accord avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) grâce à une anonymisation structurelle des données. Pour être exploitables, les données font l'objet d'un redressement. Le redressement consiste à passer de x mobiles observés sur le réseau Orange à l'estimation de x personnes réellement présentes en s'appuyant sur différents paramètres tels que le taux d'équipement, les parts de marchés Orange, ...

Ce dispositif permet de mesurer :

- L'offre touristique du territoire,
- La fréquentation du territoire : nombre de visiteurs, nombre de touristes, nombre de nuitées, nombre d'excursionnistes, typologie et provenance des personnes, durée des séjours...
- La mobilité géographique des touristes en journée,
- Les retombées économiques estimées de l'activité touristique sur le territoire.

L'accompagnement prévoit :

- Un baromètre mensuel avec le nombre de visiteurs du mois, le nombre de touristes du mois, le nombre de nuitées, la durée moyenne de séjours, le nombre d'excursionnistes par mois, le Top 3 des origines des visiteurs français, le Top 3 des origines des visiteurs étrangers,
- Un rapport annuel contenant exclusivement les indicateurs cités à l'article 1 et une synthèse des chiffres clés,
- Un accès à la plateforme d'observation des meublés de tourisme Lighthouse.

Le coût de ce partenariat est de 3 200 € net de taxes par an.

La convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prend fin dès la réception du dernier rapport relatif à l'étude annuelle des données pour l'année 2026.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (C. GUERY et R. VILLALBA),

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de partenariat pour deux ans,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 mars 2025  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

*Signé AS*

Anne SAOUTER

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY